

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Identifiant projet : 14977

Numéro définitif de l'acte :

AR2010200286

ARRÊTÉ

LISTE D'APTITUDE DU CADRE D'EMPLOIS DES
ATTACHÉS TERRITORIAUX DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR AU TITRE DE LA
PROMOTION INTERNE DE L'ANNÉE 2020

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment son article 39 ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale et notamment en son article 30 ;

Vu le décret 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 16 ;

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux;

Vu le décret 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;

Considérant que le nombre obtenu ouvre droit à une nomination au titre de la promotion interne en 2020;

Vu l'avis de la Commission administrative paritaire, catégorie A, réunie le 22 septembre 2020 ;

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude au grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne 2020, est arrêtée ainsi qu'il suit :

Nom	Prénom	Affectation
MORIZUR	Sabrina	Direction générale adjointe performance de la gestion publique

Article 2 : la validité de la présente liste est de 2 ans à compter du 1er juillet 2020.
L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services du Conseil départemental d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la préfète d'Eure-et-Loir, affiché dans les locaux du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir, du Conseil

Départemental d'Eure-et-Loir et notifié aux agents inscrits sur la présente liste d'aptitude.

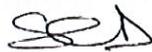
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Chartres, le **28 SEP. 2020**

LE PRÉSIDENT,

Par délégation,

La Directrice générale des services



Stéphanie DELAPIERRE